

JOURNAL APELF



2019

Mot du président

Bonjour à tous et à toutes,

Une autre saison estivale vient de débuter et nous espérons que vous trouverez au lac Fortin la beauté et la quiétude d'un lieu de villégiature qui saura répondre à vos attentes. Un lac en santé, des voisins accueillants et respectueux, de bons moments à passer avec vos amis et votre famille sont ce qui vous attend au lac. Cette année, nous vous proposons un journal un peu différent des années passées. En effet, nous avons eu l'idée de joindre au journal un «Code de conduite des usagers du lac Fortin». L'APELF a déjà publié une affiche des «Dix commandements de l'APELF» destinée aux résidents du lac. Nous croyons le moment venu de mettre à jour ces règles de conduite. Les préoccupations et les enjeux de protection de l'environnement ont évolué au fil des ans et il est pertinent de s'y ajuster. Un des premiers changements de ce nouveau code de conduite est qu'il s'adresse à tous les usagers du lac et non pas seulement aux propriétaires d'une résidence. Nous visons ainsi à sensibiliser tous ceux qui fréquentent le lac. On inclut ici vos parents et amis ainsi que toutes les personnes qui viennent à l'occasion profiter des beautés du lac. Eux aussi doivent se comporter respectueusement

envers l'environnement du lac. N'hésitez pas à leur dire que vous souhaitez que le lac reste en santé et qu'ils sont aussi responsables de la pérennité de ce qui nous a incités à investir temps et argent sur nos propriétés. Ils peuvent par négligence ou ignorance causer des dégâts irréparables à l'environnement. On pense ici à l'introduction du myriophylle à épi. L'introduction de cette plante aquatique serait une catastrophe pour le lac et tous les résidents du lac. D'où l'interdit, par règlement de la municipalité de Saint-Victor, pour un propriétaire d'autoriser la mise à l'eau par son terrain de toute embarcation qui a navigué ailleurs que sur le lac Fortin.

Vivre en société implique qu'il y'a des règles et des codes à respecter : on ne laisse pas traîner ses poubelles, on respecte la quiétude du quartier, on protège l'environnement, etc. Ce n'est pas parce qu'on est en vacances au bord du lac que tout est permis et que le civisme n'a plus sa place. Le « Code de conduite des usagers » vise à promouvoir des comportements qui vont vous assurer de profiter pleinement et pour longtemps des beautés du lac Fortin.

Suite mot du président

2 Pour des questions d'énergie et de coûts le journal a un contenu plus court cette année. Les principaux dosiers seront abordés lors de l'assemblée générale. Vous pourrez en prendre connaissance à ce moment.

Encore cette année, je tiens à souligner la contribution de résidents qui nous appuient en devenant membres de l'APELF et qui posent les gestes nécessaires à la protection de l'environnement du lac. Je veux aussi souligner la participation de certains résidents à la vie sociale autour du lac. Bravo et merci.

Je ne peux passer sous silence l'implication des membres du conseil d'administration de l'APELF et de nos employés, sans qui l'Association de Protection de l'Environnement du Lac Fortin ne pourrait pas réaliser ses mandats et même plus. Merci.

Je vous souhaite une belle saison 2019.

Louis Aubry, président



Table des matières

Mot du président.....	1-2
Composition du conseil d'administration de l'APELF.....	3
Nous joindre.....	3
Réalisation du journal.....	3
L'APELF.....	4
Mot du maire de Saint-Victor et préfet de la MRC Robert-Cliche	5
Mot du maire de Saint-Alfred.....	6
Sommaire des activités de l'APELF 2019.....	7-8
Assemblée générale de l'APELF 2019.....	9
Souper spaghetti.....	9
Le lac Fortin au fil du temps	10-13
Protocole de gestion du barrage.....	14-15
Données du Réseau de suivi des lacs.....	16
Réaménagement du terrain de l'OTJ du lac Fortin : Position de l'APELF.....	17-19

Composition du conseil d'administration

Louis Aubry	Président
Bob Moran	Vice-Président
Sonya Lessard	Secrétaire
Sylvain Fecteau	Trésorier
Marcel Pagé	Administrateur
Karine Métivier	Administratrice
Éric Audet.....	Administrateur

Réalisation du Journal

Rédaction et collaboration

Les membres du conseil d'administration
Sébastien Lapierre

Publicité

Marcel Pagé
Sylvain Fecteau
Bob Moran
Sonya Lessard

Réalisation

Louis Aubry
Karine Bolduc

Production

Karine Bolduc

Impression

Centre Laser Couleur du Parc
Nancy Lessard

Distribution

APELF

Nous joindre

Adresse :

287, rue Marchand
Saint-Victor (Québec) G0M 2B0

Courriel :

apelf.lacfortin@gmail.com

Téléphone :

(418) 588-6854

Site Web :

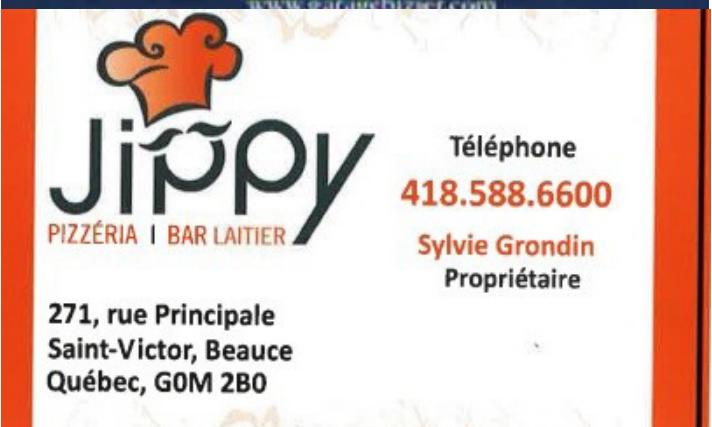
<https://www.lacfortin.com/>

Facebook :

APELF



353, rue Principale, St-Victor (Québec)
Tél.: (418) 588-6131 • Fax: (418) 588-5558
www.garagebizier.com



L'APELF

L'APELF c'est votre association :

- qui a réalisé, en 2015 l'étude de la qualité des ruisseaux qui alimentent le lac,
- qui a réalisé l'étude détaillée du ruisseau Noir en 2017 et qui travaille à trouver des solutions aux problèmes de pollution identifiés,
- qui a mandaté le COBARIC en 2018 de faire le portrait global du lac et de son bassin versant,
- qui a réalisé et distribué à tous les riverains la carte des zones nautiques,
- qui voit à l'installation des bouées sur le lac,
- qui a commenté le plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Victor et autres dossiers de la MRC,
- qui s'assure que Beauceville maintient intégralement la bande de végétation de part et d'autre du barrage,
- qui intervient dans les dossiers agricoles ou de réfection du réseau routier,
- qui a organisé les activités de Festi-Neige au lac en 2018 et 2019,
- qui a distribué gratuitement depuis 15 ans plus de 130 000\$ d'arbustes pour la plantation sur les rives,
- qui prend les échantillons d'eau et mesure la transparence à chaque année pour le ministère de l'Environnement,

- qui réalise et distribue à tous les riverains chaque année un journal,
- qui travaille à diminuer les désagréments causés par les bernaches avec un permis d'effarouchement et de contrôle des nids,
- qui a réalisé un ensemencement de dorés jaunes et planifie en faire un nouveau cette année,
- qui informe et sensibilise les riverains sur les dangers de l'introduction d'espèces indésirables,
- qui a réalisé et distribué un dépliant sur l'utilisation des produits domestiques sans phosphate,
- qui organise chaque année un souper de financement de ses activités,
- et bien d'autres dossiers.

Si vous souhaitez que votre association soit présente pour le maintien de toutes ces activités et qu'elle veille à assurer la survie du lac et de vos investissements (chalet, roulotte, bateau,...) le meilleur moyen pour vous est de devenir membre de l'APELF. Si l'APELF n'a pas votre soutien, qui s'occupera de tous ces dossiers pour vous? **Tout cela ne coûte que 25\$ pour devenir membre.** Et en plus, cela donne un droit de parole aux assemblées pour commenter, critiquer ou faire du positivisme.

L'APELF a besoin de votre soutien.
Courriel : apelf.lacfortin@gmail.com
Téléphone : (418) 588-6854



LES ENTREPRISES DANPLEX INC.
Entrepreneur électricien

Résidentiel, commercial et industriel

Génératerices commerciales, résidentielles et agricoles

Bornes de recharge pour véhicules électriques

418 484-3080
danplex.qc.ca

RBQ: 2867-3747

120, boulevard Bernard, C.P.2032
St-Éphrem (Québec) G0M 1R0

Magasin Coop St-Victor



Eric Lessard, gérant

Tél. : 418 588.6803

Fax. : 418 588.7700

132, rue Commerciale, Saint-Victor Québec G0M 2B0

Mot du maire de Saint-Victor

Jonathan V. Bolduc



Très chers amis,

Encore cette année, le conseil municipal apprécie disposer de cette tribune pour vous exposer ses réalisations ainsi que ses projets à l'endroit des riverains du Lac Fortin.

CONTRÔLE DE LA DETTE MUNICIPALE

Notre administration a fait du remboursement de la dette une priorité centrale. En 5 ans, la dette municipale a été réduite de 50%, on paie tout ce qui peut l'être au comptant et on questionne chaque dépense. Saint-Victor est parmi les municipalités les moins endettées dans sa classe de population (municipalités de 2000 à 10 000 habitants) : on retrouve 1710\$ de dette par unité de taxation pour Saint-Victor, alors que ce montant s'élève à 3445\$, en moyenne, pour les municipalités de taille comparable.

GEL DE TAXES

Cette réduction de la dette nous permet encore en 2019 de nous offrir, comme citoyens contribuables, un gel de taxes, soit le même taux pour une 3e année. Ceci est en ligne avec nos engagements contractés en 2017 - en plus du gel de la taxe foncière, le conseil a décrété un gel des taxes du mètre linéaire, d'aqueduc, d'assainissement et des matières résiduelles, qui sont maintenues encore cette année aux taux de 2017. Depuis l'an dernier, nous avons lancé la possibilité payer nos taxes municipales par virements automatiques - 212 unités de taxation y ont alors souscrit. En 2019, on vient d'atteindre 296 unités. Si vous n'y avez pas encore adhéré, vous pourrez le faire en février 2020 lors de la réception de votre prochain compte de taxes.

SERVICE AU CITOYEN - HÔTEL DE VILLE

Depuis le 1er avril, on peut rejoindre la Municipalité par téléphone de 8h à 20h et ce, du lundi au vendredi pour toute requête d'ordre municipal. Notre entente avec le service CITAM 311, qui prend les appels et répond aux demandes des citoyens, a été rehaussée de ce nouveau service à heures prolongées. Ce système s'améliore constamment et d'autres nouveautés seront annoncées dans les mois à venir.

AMÉLIORATION DE LA PLAGE DU LAC FORTIN

Ayant lancé l'initiative de parcs en 2017, la Municipalité prévoit officialiser un troisième parc municipal, soit la plage du Lac Fortin, dont l'aménagement sera substantiellement amélioré. On a fait de grands efforts en gestion des deniers publics et on rajoute maintenant des initiatives en qualité de vie - ça bénéficie à toute notre population.

TRAVAUX MAJEURS

Nous continuons d'investir dans nos infrastructures routières. Parmi les projets majeurs prévus en 2019, mentionnons la rue du Séminaire (Trois-Côtes) qui verra une réfection de la route ainsi que des égouts et aqueduc. Les travaux de réhabilitation du rang trois Sud, en direction du Lac Fortin, ont été complété sur une section de 2,6 km, soit jusqu'au Faubourg du Plateau (Moyenne-Corniche) - deux phases ont été complétées en 2018. Des expertises sont en cours pour réparer des phases éventuelles pour les prochaines années, afin poursuivre les travaux pour le tronçon du rang 3 Sud reliant le Lac Fortin et le Lac aux Cygnes. Le passage à l'éclairage de rue au LED a été complété en mai, ce qui permettra d'économiser près de 20 000\$ par année. Nous aurons aussi une nouvelle phase de mise à niveau et renouvellement de la signalisation, en particulier dans la paroisse.

Nous reconnaissons en l'APELF un partenaire de premier plan, qui représente bien les riverains du Lac Fortin et avec qui nous travaillons fort. Au nom du conseil municipal, je vous souhaite un bel été à Saint-Victor !

Jonathan V. Bolduc
Maire de Saint-Victor



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-VICTOR

6 Mot du maire de Saint-Alfred

Jean-Roch Veilleux



Bonjour,

En tant que maire de la municipalité de Saint-Alfred c'est avec plaisir que je viens vous parler de la saison 2019 qui s'annonce au sein du Lac Fortin. Les membres du Conseil sont à l'écoute de vos demandes et appuie vos démarches pour la survie du lac depuis plusieurs années. Les riverains ont été sensibilisés, ce qui a permis d'améliorer la qualité de l'eau du lac. Compte tenu de la prise d'eau de la ville de Beauceville, la municipalité de Saint-Alfred est toujours présente pour vous supporter afin d'assurer la bonne qualité de l'eau du lac.

Je tiens aussi, comme à chaque année, à féliciter la direction de l'APELF pour leur travail de sensibilisation autour du lac Fortin. Vous êtes une équipe dynamique avec de beaux projets. Je vous encourage à continuer.

BONNE SAISON ESTIVALE!

Jean-Roch Veilleux
Maire de Saint-Alfred



Beauce Eau inc.



Christian Roy
418.226.5475
christian.roy@aquabeauce.com

175, chemin des Fonds St-Victor 418.588.3289
St-Victor, Beauce G0M 2B0 Fax 418.588.4289
1.866.588.3289



Quincaillerie - Matériaux - Décoration

Tél.: 418-588-6897 Téléc.: 418-588-6898

roby.hfortin@telvic.net

Hercule Fortin inc.

250, rue St-Joseph
St-Victor de Beauce
(Québec) G0M 2B0

Sommaire des activités de l'APELF pour 2019

• Travailler à la mise en œuvre d'un plan d'action déroulant de l'étude du ruisseau Noir. L'APELF et la municipalité ont convenu de poser certaines actions afin de corriger les problèmes identifiés lors de l'étude du ruisseau Noir. Une lettre conjointe sous la signature du maire et du président de l'Apelf a été acheminée à l'automne 2018 aux résidents du bassin versant du ruisseau Noir. Cette lettre avait pour objectif de les sensibiliser à la situation du ruisseau Noir et des impacts de leur présence dans le bassin versant du ruisseau. Deux propriétaires dont les animaux de ferme piétinaient le sol des cours d'eau du bassin versant ont été rencontrés. Ceux-ci se sont engagés à apporter des correctifs à l'été 2019. Une signalisation montrant le début du bassin versant du lac a été installée en bordure du rang 3 notamment. La municipalité a procédé à une vérification auprès de la MRC afin de s'assurer de la conformité des installations septiques des résidences visées par le bassin versant du ruisseau Noir et situées dans le rang 3 sud. Toutes les installations sont conformes. Il reste encore quelques actions à mettre en œuvre et faire le suivi des engagements à réaliser.

• Travailler à la mise en œuvre de certaines actions identifiées au plan d'action du rapport produit par le COBARIC en 2018. Par exemple : captage des eaux

de pluie des toits des maisons, entretien des fossés, détermination de la capacité de support de villégiature du lac, etc.

- Poursuivre l'étude de faisabilité concernant la collecte saisonnière des eaux des fosses septiques. Il s'agit ici d'un projet en développement. Une étude de préfaisabilité a été confiée à la firme d'ingénieur WSP Canada.
- De concert avec la municipalité de Saint-Victor, participation à l'activité Festi-neige du 24 février 2019 pour l'organisation des activités de raquette, de ski de fond, de pêche sur la glace, de tours en carrioles, de tire sur la neige, de feux de bois, ...
- Achat, transport et distribution de 185 végétaux selon des commandes personnalisées prises en novembre 2018 par les membres intéressés. 50% de la facture sera payée par l'APELF.
- Sollicitation au cours de l'été auprès de chaque résident (porte-à-porte) pour devenir membre de l'APELF et distribution du journal, du code de conduite des utilisateurs du lac et d'autres documents.
- Activités d'effarouchement et de contrôle de nidification des bernaches au lac Fortin et au lac du Castor



Photo du Festi-Neige prise par France Quirion, Naturel Photographie

8 au cours des mois de mai et de juin 2019. Il s'agit d'un plan sur trois ans commencé en 2017.

- Répondre aux demandes des membres et autres intervenants, fournir de l'information par nos diverses plateformes informatiques, maintenir à jour nos listes de membres et autres informations pertinentes, assurer le suivi budgétaire et toutes les autres fonctions administratives liées aux activités de l'association. Maintenir notre poste d'agent de bureau sur une base de temps partiel.

- Traiter, analyser et commenter des dossiers divers qui touchent le lac et son environnement (constructions, travaux de voirie, milieu riverain, etc.)

- Participation à une journée d'étude sous l'égide du COBARIC avec l'ensemble des associations de protection de l'environnement des lacs de la région.

- Au début de l'été, installation des bouées de sécurité pour les récifs et des bouées relatives à la circulation des bateaux. Toutes les bouées sont retirées de l'eau à l'automne. Poursuivre la sensibilisation des propriétaires de bateaux à un comportement social et environnemental responsable, cartes des zones nautiques et bouées.

- Organisation du souper annuel de l'APELF à l'OTJ

(souper spaghetti).

- Organisation et tenue de l'Assemblée générale des membres le dimanche 30 juin 2019.

- Tenue de réunions du Conseil d'administration.

- Poursuite de notre implication dans le Réseau de Sui-vi Volontaire des Lacs (RSVL) avec le ministère de l'Environnement du Québec (échantillonnage d'eau à diverses périodes de l'été et suivi de la transparence de l'eau).

- Ensemencement de dorés jaunes et collecte de fonds auprès des membres intéressés.

- Réalisation et distribution d'un document établissant les règles de conduite auxquelles un utilisateur du lac devrait se conformer.

- Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique culturelle de Saint-Victor, l'APELF va contribuer au comité du plan d'action et à l'installation d'une sculpture le cas échéant.

- Réalisation d'un dépliant sur l'histoire du lac Fortin, dans le cadre du plan d'action de la politique culturelle de la municipalité.

Le respect de cette consigne contribue à la protection du lac. Respectez la consigne s.v.p.



Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle des membres se tiendra le dimanche 30 juin 2019. Les membres du conseil d'administration de l'Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Fortin vous convoquent à l'assemblée générale à la résidence de l'Aube Nouvelle. Comme chaque année, café, jus et collation vous seront servis avant le début de l'assemblée.

Plusieurs dossiers d'importance y seront discutés, dont le suivi du plan d'action pour le ruisseau Noir, le Code

de conduite des usagers du lac, une étude sur la captation des eaux usées des fosses septiques, les bateaux de vos invités, etc. Venez échanger sur des sujets qui vous concernent.

C'est un rendez-vous :

Dimanche 30 juin 2019, 9h00 à la résidence de l'Aube Nouvelle.

Souper-Spaghetti

Le souper-bénéfice annuel de l'APELF aura lieu cette année encore au terrain de l'OTJ **le samedi 24 août à compter de 16h00**. En plus de permettre à l'APELF de ramasser des fonds pour son financement, cette activité vise à permettre aux résidents et à leurs invités de venir échanger et festoyer ensemble. Elle permet de tisser des liens avec nos voisins favorisant ainsi la cohésion sociale essentielle à notre plaisir de fréquenter et profiter du lac.

Nos bénévoles travaillent fort pour vous accueillir et faire un succès de cette activité année après année. Venez les encourager et passer une belle soirée.

Achetez vos billets le plus tôt possible.

L'APELF compte sur vous.

Merci de nous aider.


Pharmacie Proxim
Stéphanie Roy
223, rue Principale
Saint-Victor, 418.588.6491

**VOTRE santé =
NOTRE priorité**

Services offerts :

- Mesure et suivi de la tension artérielle.
- Location et vente d'équipements d'orthopédie (Béquilles, fauteuil roulant, etc ...)
- Renouvellement de vos prescriptions en ligne .
- Bas support standard et sur mesure .
- Équipements pour l'aide au maintien à domicile.
- Mon plan renouvellement: surveillance et suivi du traitement médicamenteux.
- Gestion de la médication sous forme de piluliers.
- Transfert d'ordonnances provenant d'une autre pharmacie.
- Service de livraison : GRATUIT.

Bon été à vous tous, l'équipe de la Pharmacie de St-Victor.

Le lac Fortin au fil du temps

La petite histoire du lac Fortin suscite une curiosité et un intérêt indéniables auprès des résidents du lac. Ils y investissent temps, argent et loisirs. Ils souhaitent donc en assurer la sauvegarde pour leur bénéfice et leurs enfants. Connaitre la petite histoire du lac permet de voir son évolution au fil du temps. Il est normal de vouloir bien connaître ce que nous aimons. C'est dans cet esprit que l'APELF vous propose ce court texte sur la petite histoire du lac Fortin. Déjà en 1984 et 1993, monsieur Patrick Doyon avait publié pour le compte de l'APELF, un texte sur le lac Fortin ayant pour titre «Confidences d'un lac à ses propriétaires». Pour ceux et celles qui ont conservé cette publication, vous retrouverez ci-après des informations tirées du texte de M. Doyon. L'APELF a aussi puisé des informations dans le très beau livre édité par la Société du Patrimoine de Saint-Victor-de-Beauce, «Désir de se raconter», écrit par Louise Senécal et Lorraine Poulin Fluet, publié en 1999. D'autres données ont été glanées dans la série du «Dictionnaire Biographique du Canada», et sur internet. Nous n'avons pas la prétention de soumettre une recherche exhaustive sur les dates et intervenants qui ont façonné l'histoire du lac Fortin. Nous voulons tout simplement vous transmettre des dates et événements qui traduisent quelques moments importants de son histoire.

La naissance de la Nouvelle-Beauce.

Avant 1735, la Nouvelle-Beauce n'existe pas, c'était un territoire fréquenté par les Abénaquis pour la chasse et la pêche et où ils ne faisaient que passer pour se rendre plus au sud. La rivière Chaudière (Sartigan) leur servait de route. Le nom de Nouvelle-Beauce aurait été donné à la région pour établir un lien avec la Beauce française, qui était une province de France composée de terres assez fertiles, propices à l'agriculture. La Nouvelle-Beauce a servi à attirer l'établissement des colons, car il a dû refléter une image positive pour les Français. C'est en 1736 que des seigneuries furent concédées le long de la rivière Chaudière. L'établissement de colons dans la région avait, notam-

ment pour but de contrer l'avancement des Anglais en provenance du sud. La seigneurie Rigaud-Vaudreuil est celle qui se rendait au lac Fortin.

Les premiers barrages.

À cette époque, le lac n'avait pas la dimension qu'on lui connaît aujourd'hui. Il était de plus petite superficie. Vers 1775, le seigneur des lieux fit construire une digue et un barrage à la décharge du lac afin de permettre l'alimentation en eau de moulins situés sur le parcours de la rivière du Moulin. Celle-ci prend son origine à la sortie du lac, passe par le lac Volet et se jette dans la rivière Chaudière à la hauteur de Beauceville. Cinq barrages furent érigés sur cette rivière pour alimenter en eau des moulins à scie, des moulins pour carder la laine ou pour moudre le grain.

Le niveau d'eau du lac à cette époque permettait de se rendre à pied, en sautant de roche en roche, jusqu'à la grosse île. La partie est du lac était bordée par une forêt de gros pins alors que la partie ouest fut développée au fil des ans pour l'agriculture. Il fut un temps où son nom était le lac des Pins. Il tire son nom actuel d'un ancien propriétaire riverain, le cultivateur Séraphin Fortin. La famille Chaussegros de Léry qui fut très impliquée dans le développement de la Beauce, fit l'acquisition de la seigneurie Rigaud -Vaudreuil à la fin du 18e siècle. L'ancêtre de cette famille est l'ingénieur qui dessina les plans des barrages sur la rivière du Moulin et le premier



Photo du Festi-Neige prise par France Quirion, Naturel Photographie

La ruée vers l'or.

En 1834, une jeune fille nommée Clothilde Gilbert a découvert par hasard une pépite d'or dans la rivière Gilbert, ce qui donna lieu à la première ruée vers l'or en Beauce. À partir de 1862, on assiste à une deuxième ruée vers l'or. Elle était causée par la découverte de plusieurs pépites d'or par les frères Joseph, Férol et Jean Poulin et leur neveu Narcisse Rodrigue. En une seule journée de travail, ils auraient trouvé 72 onces d'or. Suite à ces découvertes, plusieurs individus et compagnies minières sont venus s'installer en Beauce afin de s'enrichir. Toutes les rivières furent fouillées par les chercheurs d'or. La rivière du Moulin qui appartenait, à ce moment, à la famille Chaussegros de Léry, n'a pas échappé à cet engouement. C'est dans ce contexte que vers 1900 on fit construire un canal de dérivation à la décharge du lac afin de faciliter la recherche d'or dans la rivière. L'eau empruntait le canal de dérivation en direction de l'actuelle route du lac Fortin pour rejoindre la rivière Noire qui coule en direction de Saint-Alfred. Les vestiges de ce canal sont encore bien apparents jusqu'à la route du lac Fortin. C'est probablement à cette époque, ou lors de travaux subséquents d'entretien ou de reconstruction du barrage que le niveau du lac fut élevé à son niveau actuel. Il était fréquent, au cours des années 1960-70, que des baigneurs aperçoivent des restes de clôtures sous l'eau à 2 mètres de profondeur. Ces vestiges de la délimitation d'origine du rivage confirment le rehaussement du niveau du lac.

La corvée de glace.

Avant l'apparition des réfrigérateurs électriques, le lac Fortin a fourni de la glace aux gens et aux commerces des alentours.

« On faisait la glace, pendant l'hiver, et on l'apportait soit à la fromagerie, soit dans les granges autour. On la conservait en mettant du bran de scie entre chaque rang et entre chaque morceau de glace. Tout était fait par des corvées, avec des gens des alentours. Ça se faisait, généralement, pendant les fêtes ou après le Jour de l'An. On prenait la glace où il y avait profond d'eau, une douzaine de pieds d'eau, puis on sciait de la glace, toute à la main. On faisait des briques d'à peu près 3 pieds et demi de long par 24 pouces de large puis la glace, à c'moment-là, avait entre 18 et 20 pouces d'épaisseur. C'était une corvée, la glace, qui durait deux ou trois jours. Des hommes avaient des grandes scies à glace, comme des godendarts de 7 ou 8 pieds de long. La

scie passait entre leurs deux jambes, en montant et en descendant. Elle avait des dents d'environ 3 pouces de long et puis la glace flottait sur l'eau, quand le morceau était coupé. Avec des grandes pinces, ils prenaient les glaces et les montaient dans les voitures. Un bloc de glace pouvait peser 300 ou 400 livres. Ils mettaient à peu près une douzaine de briques de glace, dans une voiture avec deux chevaux. Ils partaient avec le team de chevaux, et ils allaient porter la glace à la beurrerie ou à la fromagerie, puis ils revenaient chercher un autre voyage. La glace servait, pendant tout l'été, à refroidir la crème. La crème était emmenée, par les cultivateurs, à la beurrerie, dans des bidons. Comme la crème était chaude, il fallait la refroidir. Alors il y avait un bassin où il mettait de l'eau et pour que l'eau reste froide et qu'elle refroidisse la crème, il mettait des morceaux de glace, dedans.» Extrait d'un entretien avec Mme Antoinette Poulin Lagueux par la Société du Patrimoine de Saint-Victor-de-Beauce (site web de l'organisme).

Les premiers chalets.

Divers extraits du site web de la Société du Patrimoine de Saint-Victor-de-Beauce :

«Dès 1835, les premières terres se sont ouvertes. Monsieur le Curé Bois de Saint-François, missionnaire du canton de Tring, écrivit : «Ayant traversé le lac pour aller visiter une femme sauvage, malade à quelque distance, j'eus occasion, en m'en revenant, d'admirer la beauté de son site au milieu des terres qui s'élevant graduellement en amphithéâtre, forment un coup d'œil magnifique. Ses bords sont de couverts d'une immense forêt d'arbres de haute futaie d'inégale grandeur. Le bruit du vent et le murmure... des eaux, c'est là tout ce qui rompt le silence continual de cette solitude. Le lac est très poissonneux, me disaient mes guides, et le gibier abonde sur ses bords. Les forêts qui l'environnent sont peuplées d'originaux, de chevreuils.»

«On ne compte que deux chalets au bord du lac avant 1900, l'un sur l'île, l'autre celui du Club des Jarrets Noirs qui, formé à la fin du siècle dernier détient à cette époque des droits sur le rivage. Il aurait toutefois perdu ces priviléges avec la dissolution du club. À sa dissolution, le chalet deviendra la propriété de François Taschereau-Fortier avocat et régistrateur du comté de Beauce à Beauceville. Il épousa en 1901, à Saint-François, Caroline Alexandra Bouchette, auteure de contes pour enfants, sous le pseudonyme de MAXINE.»

«L'an mil neuf cent, le vingt-cinquième jour de mai,

12 ont comparu, devant Philippe Angers, notaire pour la province de Québec, William-Henri Brouage Chaussegros de Léry, avocat dudit lieu de Saint-François. Lesquels, agissant en leur qualité de représentants légaux de feu l'Honorable Alexandre-René Chaussegros de Léry en son vivant Sénateur de la Puissance du Canada et Membre du Conseil Législatif de cette Province. Et le Club des Jarrets Noirs (club de chasse et de pêche), club dûment incorporé suivant les lois de la Province de Québec, à ce représenté par Blaise Letellier, écuyer, Avocat de Saint-François de la Beauce. Ledit Club ayant loué du Gouvernement de cette Province le lac des Fortin, dans la paroisse de Saint-Victor, Comté de Beauce, conviennent ce qui suit, savoir :

1— Le club reconnaît que la langue de terre s'avancant dans le lac des Fortin et communément appelée "La Pointe des Pins", est la propriété de ladite succession de Léry, ainsi que le terrain conduisant suivant plan du cadastre et titres. Ce dit terrain faisant partie des lots numéros cent trente-neuf et cent quarante suivant le plan et le livre du renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Victor, Comté de Beauce.

2— Les héritiers de Léry permettent audit Club d'ériger sur cette "Pointe des Pins" attenant au lac, une bâtie de club et de passer sur le terrain pour s'y rendre, pourvu que ledit Club et ses membres ne commettent pas de dommages et paient ceux qu'ils pourront commettre.

3— Les héritiers de Léry donnent cette permission pour tant que cette tolérance accordée audit club ne nuira en rien à l'exploitation de ladite propriété, convenu que cette permission n'est donnée qu'audit Club, mais deviendra nulle si ledit Club cesse d'exister et stipulent de plus qu'au cas de vente desdites propriétés en bloc cette tolérance n'aura plus sa force et qu'au cas de vente de ladite "Pointe des Pins" et terrain attenant, le club aura la préférence aux mêmes prix et

conditions que le plus offrant.

4— Le Club accorde aux héritiers de Léry tous les priviléges de pêche qu'il a sur ledit lac, pourvu que cette pêche soit faite dans un but d'amusement et sans l'emploi des machines ou engins dévastateurs du poisson.

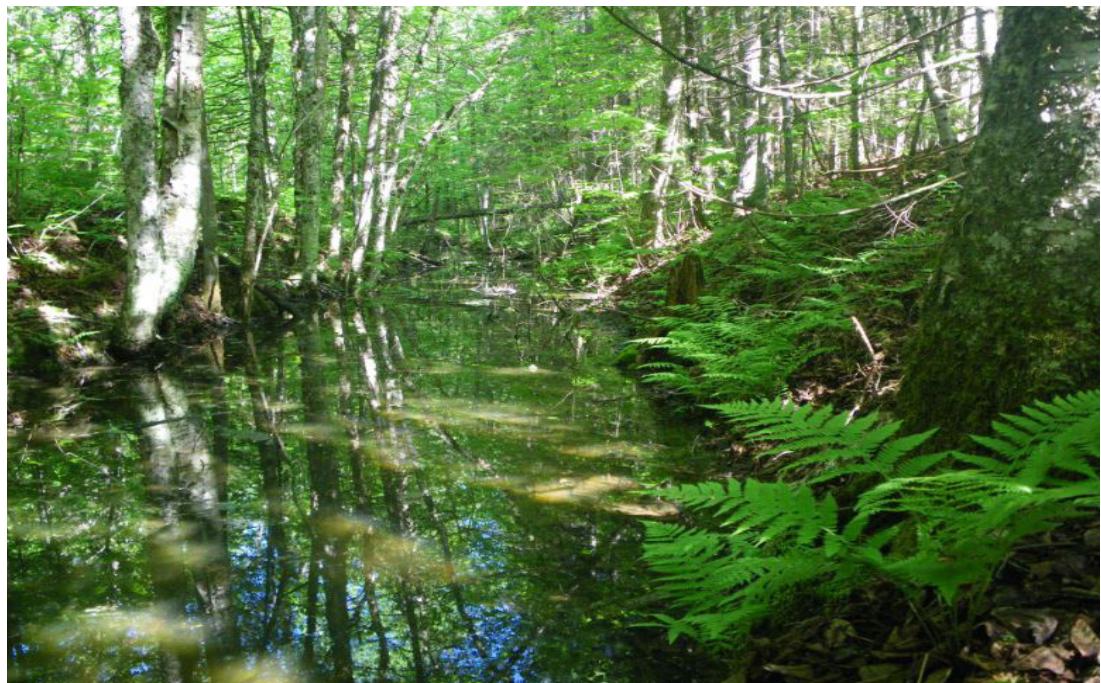
5— Le Club s'engage à faire à ses frais une clôture de terrain qu'il occupera et de payer toutes taxes ou autres charges auxquelles pourraient être assujettis le terrain ainsi occupé et les bâties qu'il pourra y construire. Il est spécialement convenu que cette permission n'est donnée qu'audit Club, mais deviendra nulle si ledit club cesse d'exister. Dont acte à Saint-François, Beauce, sous le numéro 5425.»

Le Club des Jarrets Noirs se dissout lorsque son président, le marchand Pierre-Ferdinand Renault, décède le 23 mai 1912.»

L'autre chalet situé sur l'île était la propriété de la famille Lacourcière.

Le développement du lac.

«C'est le premier juillet 1930 que le docteur Eugène Fortin s'établit définitivement à Saint-Victor. Le docteur Fortin a déployé une très grande activité dans tous les domaines où sa participation pouvait contribuer au progrès de sa localité et au mieux-être de ses conci-



«Vestiges du canal de dérivation construit lors de la ruée vers l'or.»

toyens. Ainsi, il est parmi les premiers à promouvoir l'industrie touristique en favorisant l'accès au lac Fortin pour en faire un centre de villégiature.»

«Avant 1946, on enregistre très peu d'activités au lac Fortin; l'agriculture est la base de la vie économique et la récréation se limite à un peu de pêche sportive et à la visite de quelques baigneurs le dimanche. La construction de chalets suit les travaux de voirie et il semble que dix nouveaux emplacements bâties sont déjà venus s'ajouter aux deux déjà existants à la fin de l'été 1949.» En août 1949, la municipalité de Beauceville achète les droits d'eau et une bande de terrain de largeurs variables de part et d'autre de la rivière du Moulin, de la rivière Chaudière jusqu'au lac Fortin. Elle acquiert aussi une partie de 200 pieds de large du pourtour du lac Fortin dans sa partie est de part et d'autre du barrage. C'est encore aujourd'hui la dernière partie du lac à l'état naturel. À partir de cette date, le lac se voit attribuer une nouvelle fonction : pourvoyeur d'eau potable pour les résidents de Beauceville.

À compter de 1950 on assiste au développement des chalets autour du lac. On y trouve des gens de Saint-Victor, de la Beauce et de la région de Québec.

Puis on voit apparaître dans les années '80 des résidences permanentes. On compte en 2019, plus de 225 chalets et maisons en bordure du lac. Au début du développement de la villégiature, les normes de protection de l'environnement étaient inexistantes. La qualité de l'eau du lac et l'éologie même du lac s'est détériorée graduellement au cours des années. On déversait égouts et résidus dans le lac ou on installait des fosses septiques qui se révèlent inadéquates. Plusieurs quais construits, des aménagements de plages artificielles et l'érosion suite au déboisement ont transgressé les règles naturelles. Le vieillissement

du lac s'est accéléré au cours de cette période. Ces abus se devaient d'être corrigés et des propriétaires fondent, en 1980, l'Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Fortin (APELF). Avec le temps sont apparues des règles concernant le rejet des eaux usées et plus récemment pour la protection des rives. Tous les bénévoles qui se sont impliqués dans le fonctionnement de l'APELF ont contribué à la sauvegarde de l'environnement du lac. Le travail n'est pas terminé. Il y a encore beaucoup à faire pour corriger la somme des erreurs du passé et se prémunir contre les nouvelles menaces (algues bleues, myriophylle à épi, ...).

Que réservent les 50 prochaines années à la vie du lac Fortin et de ses résidents?

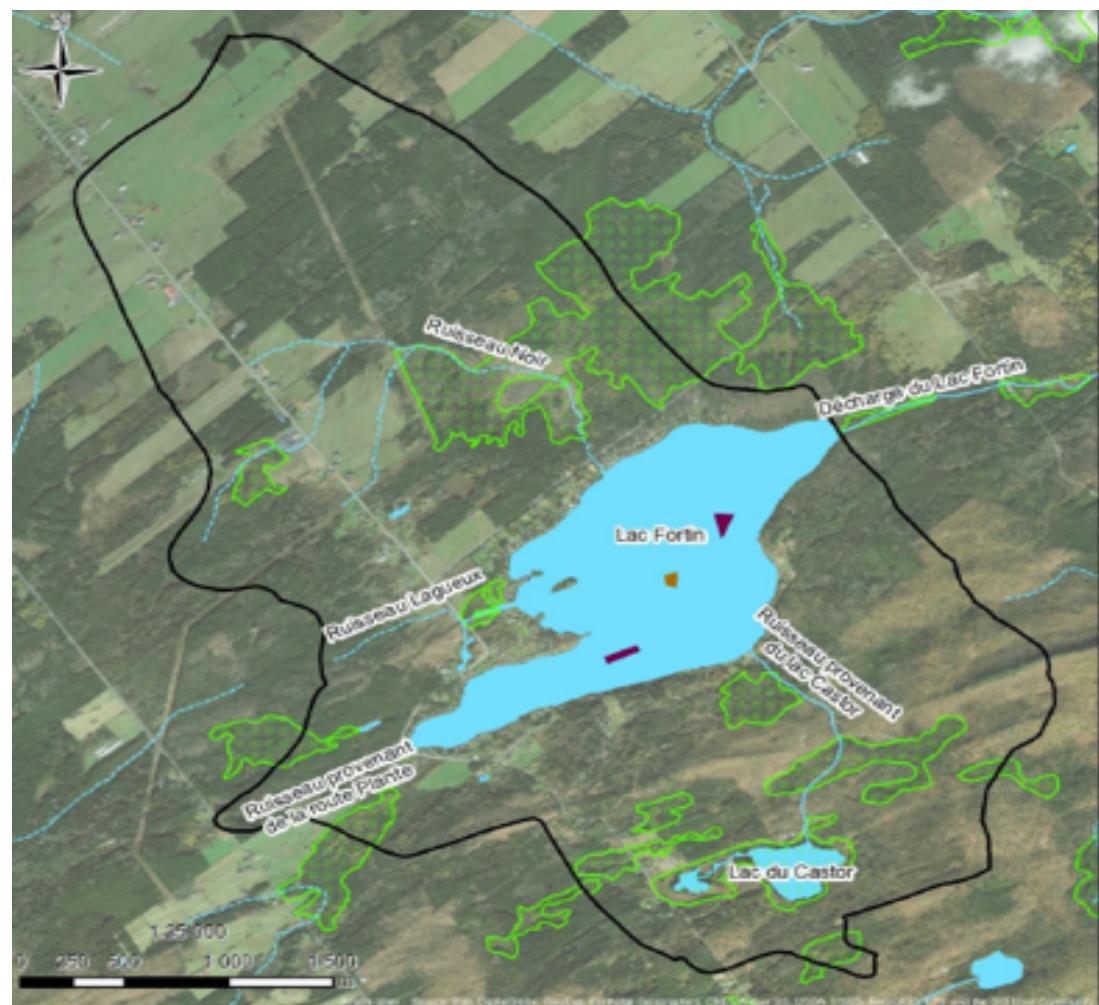
APELF, mai 2019

Source de la carte :

Le lac Fortin, son bassin versant et les milieux humides.

Source : COBARIC, Rapport : Plan d'action, réalisé pour l'APELF, 2018.

La superficie du lac Fortin est de 1,552 km² et son bassin versant est d'environ 11,44 km².





Protocole de gestion du barrage

Le barrage actuel a été construit en 2013 et a remplacé le barrage qui datait de 1965. Après plusieurs demandes auprès de la municipalité de Beauceville depuis 3 ans, nous avons enfin obtenu le rapport de gestion du barrage du lac Fortin. L'APELF souhaitait obtenir des informations sur la gestion des niveaux de l'eau au barrage pour nous rassurer sur le marnage possible du lac ainsi que sur l'opération de la passe migratoire pour les poissons intégrée au barrage.

Le document produit est très technique et se préoccupe principalement des débits pour assurer un approvisionnement du ruisseau du Moulin où se situe le bassin d'approvisionnement pour l'eau potable de Beauceville. «Ce rapport a pour objectif d'effectuer une saine gestion de l'exutoire du barrage du lac Fortin qui appartient à la ville de Beauceville». «Sachant que la capacité de réserve donnée par le barrage du lac Fortin peut générer un marnage d'environ 1,2 m, on conçoit qu'un tel marnage pourrait avoir un effet sur la qualité de l'habitat aquatique et riverain de ce lac,...». «En tout temps, le marnage du lac Fortin doit être au maximum 18 cm.»

On comprend donc à la lecture de ce rapport de gestion qu'en période d'étiage (sécheresse) qu'il n'y aura pas de marnage du lac de plus de 18 cm. Il nous semble que ce seuil est acceptable.

Par ailleurs, ce rapport de gestion ne traite pas du tout de l'aspect migration des poissons. Ce qui, à notre avis, est un manquement au contenu du rapport. L'APELF a déjà fait part de son commentaire aux autorités de Beauceville.

Dans cet ordre d'idée, un résident du lac nous a proposé l'installation d'un grillage au barrage afin d'empêcher les poissons de quitter le lac en passant par-dessus le seuil ou par la passe migratoire. L'APELF a contacté le ministère de la Faune du Québec afin de connaître leur position et l'efficacité d'une telle mesure. On nous a informés que la Loi interdit formellement l'installation d'une telle structure et que la libre circulation des poissons ne peut d'aucune façon être entravée. Les employés du ministère qui ont inspecté la passe migratoire considèrent que celle-ci est conforme à ce qui se fait généralement dans le domaine. Nous ne pourrons donc pas donner suite à ce projet.

NOM DU BARRAGE : Lac-Fortin, Barrage du
Numéro du barrage : X0003818

LOCALISATION	
Région administrative :	Chaudière-Appalaches
Municipalité :	Saint-Alfred
MRC :	Robert-Cliche
Coordonnées NAD83 :	Latitude : 46° 7' 28" Longitude : -70° 50' 45"
Nom du réservoir :	FORTIN
Territoire(s) :	—
Aménagement(s) :	—



HYDROGRAPHIE

Type	Numéro	Nom	Numéro	Nom du bassin primaire
Lac	01334	Fortin, Lac	02340000	Chaudière, Rivière
Cours d'eau	02340305	Lac Fortin, Décharge du	02340000	Chaudière, Rivière
Bassin	02340000	Chaudière, Rivière	02340000	Chaudière, Rivière
Bassin	02340011	Moulin, Rivière du	02340000	Chaudière, Rivière

CARACTÉRISTIQUES

Catégorie administrative : Forte contenance

Type(s) d'utilisation : Récréatif et villégiature **Prise d'eau :**

Hauteur du barrage :	2,4 m	Capacité de retenue :	1 862 000 m ³
Hauteur de la retenue :	1,2 m	Longueur de l'ouvrage :	160,6 m
Type de barrage :	Béton-gravité	Type de terrain de fondation :	Till
Classe :	C	Niveau des conséquences :	Moyen
Zone sismique :	3	Superficie du réservoir :	155,2 ha
Superficie du bassin versant :	11.44 km ²	Longueur de refoulement :	--- m
Année de construction :	1965	Année de modification :	2013

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ

Étude d'évaluation de la sécurité



L'APELF de concert avec le ministère de l'Environnement du Québec, effectue chaque année divers prélèvements d'eau et mesures visant à suivre l'évolution de la qualité de l'eau du lac Fortin. Les résultats des dernières années ne montrent pas d'amélioration du niveau trophique du lac. D'après les résultats obtenus, le lac Fortin est à un stade intermédiaire d'eutrophisation. Ce qui n'est pas une bonne nouvelle. Afin de ralentir ce processus, le MDDELCC recommande l'adoption de mesures pour limiter les apports de matières nutritives issues des activités humaines. La concentration de chlorophylle a révélé un milieu dont la biomasse

d'algues microscopiques en suspension est élevée. La concentration moyenne de carbone organique dissous indique que l'eau est très colorée. La couleur a donc une forte incidence sur la transparence de l'eau. Les mesures de transparence de l'eau obtenues depuis plusieurs années par la méthode du disque de Secchi démontrent une eau trouble. À l'été 2018, l'APELF a effectué 11 mesures par la méthode du disque de Secchi et la transparence moyenne était de 2,7 mètres de profondeur. Le tableau suivant donne les mesures de transparence moyennes en mètres pour les années 2009 à 2018.

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
2,2m	2,7m	2,2m	2,5m	2,1m	2,3m	2,8m	2,5m	2,4m	2,7m



561, Rang Ste-Caroline
Saint-Victor (Québec) G0M 2B0

LOCATION / VENTE D'OUTILS
VENTE / RÉPARATION DE SCIE À CHAÎNE
STIHL - HUSQVARNA
MOTEUR **HONDA**
GÉNÉRATRICE ET MOTEUR **LIFAN**
TRACTEUR À GAZON / CHASSE-NEIGE

Marco Lapointe, propriétaire
alapointequip@telvic.net

Tél. : 418 588-3567
Téléc. : 418 588-6957

www.armandlapointeequipement.com

Réaménagement du terrain de l'OTJ du lac Fortin : Position de l'APELF

Contexte

Le 9 avril 2019, la municipalité de Saint-Victor a tenu une séance de réflexion sur un projet de réaménagement du terrain de l'OTJ situé au lac Fortin. L'objectif poursuivi par la municipalité dans ce dossier est de moderniser et de revoir l'aménagement du site pour le rendre plus accueillant. L'APELF était présente à cette rencontre et a fait part de premiers commentaires. Le présent document vient mettre en forme et préciser la position de l'APELF concernant ce projet de réaménagement du terrain de l'OTJ au lac Fortin. D'entrée de jeu, l'APELF est d'accord avec l'objectif poursuivi par la municipalité et considère effectivement que le site a besoin d'une mise à niveau.

Vocation du site

Avant de déterminer les aménagements requis pour la mise à niveau du site, nous croyons nécessaire de préciser la vocation même de ce site. Bien comprendre la vocation du site facilitera le choix des aménagements à réaliser et évitera d'aller dans toutes les directions. Ce qui distingue ce site par rapport à d'autres parcs de la municipalité, c'est sa localisation en bordure du lac. Cet environnement particulier permet d'envisager des

activités liées à l'eau et au paysage. En outre, ce site est utilisé depuis de nombreuses années comme lieu de baignade et de récréation pour les jeunes des camps de jour. Cette vocation d'origine doit être maintenue. Par ailleurs, la qualité du paysage invite aussi à en faire un lieu où il est possible d'y relaxer et de contempler la nature. Une deuxième vocation plus axée sur le paysage et la quiétude du lieu. Ces deux vocations peuvent sembler contradictoires à première vue, mais en tenant compte des périodes d'utilisation du site par les camps de jour, il reste suffisamment de temps libre pour en faire un lieu qui favorise le calme et la relaxation.

Pour satisfaire cette double vocation, le site devra être aménagé en deux «zones» où se retrouveront les équipements correspondants. Une zone de jeux, de baignade et une zone qui invite à la tranquillité.

Des aménagements

L'APELF n'a pas la prétention de se transformer en spécialiste de l'aménagement de terrain. Il y'a des gens dont c'est la spécialité et qui sont en mesure de proposer des plans qui seront en accord avec la double vocation du site. Nous ne nous aventurerons donc pas dans des propositions précises d'organisation des lieux. Toutefois, l'APELF tient à préciser certaines condi-



18 tions particulières dont la municipalité devra tenir compte lors de la revitalisation du site et lors des choix d'aménagements :

- Depuis plusieurs années, il s'est créé un équilibre entre les utilisateurs du site et les résidents en pourtour du site quant à la quiétude des lieux, particulièrement en soirée. C'est dans cet esprit que la clôture haute a été érigée afin de mettre fin au tapage nocturne, pour améliorer la sécurité et éviter la détérioration du site et des équipements. Conséquemment, l'APELF requiert que la clôture haute soit maintenue, au risque de compromettre cet équilibre de cohabitation. L'aspect de cette clôture pourrait être amélioré avec des végétaux grimpants ou autres.

- Un portail permettant le passage des personnes devra y être aménagé. Ce portail devra empêcher l'accès pour des embarcations de toute sorte. Le contrôle des embarcations est un élément essentiel pour éviter l'introduction d'espèces nuisibles dans le lac. C'est là une priorité pour l'APELF. En outre, la municipalité a un règlement qui interdit à un propriétaire d'autoriser la mise à l'eau d'une embarcation qui ne provient pas du lac. Le contrôle des embarcations doit se faire dans le respect de la réglementation.

- Les règles prévues pour la protection et le reboise-

ment des rives devront être respectées selon les règles en vigueur.

- Afin d'améliorer l'accès au site, l'APELF suggère que le site soit ouvert de 10h à 20h tous les jours du 15 juin au 15 septembre. En dehors de ces périodes et lorsqu'il pleut (am et/ou pm), le site doit être fermé à clef. L'APELF est disposé à regarder avec la municipalité la prise en charge, par contrat de service, de cette disposition.

Lors de la rencontre tenue le 9 avril les participants ont proposé certains aménagements qui pourraient contribuer à la revitalisation du site. L'APELF tient à faire siennes certaines des suggestions énoncées lors de cette rencontre :

- Améliorer l'accès sécuritaire au site à partir du stationnement situé en bordure de la route du Lac Fortin. La traverse de la route devrait être indiquée par un passage pour piéton ligné, des panneaux de signalisation et des dos d'âne.

- Rénover les sanitaires : installation de toilettes commerciales et à très faible débit d'eau.

- Ajout d'une douche extérieure.



Suite Réaménagement du terrain de l'OTJ de Lac Fortin : Position de l'APELF

- Installer un éclairage directionnel sur le site (qui éclaire le site et non chez les voisins). Cet éclairage devrait être manuel au besoin et à déclenchement automatique lors d'une présence sur le site.
 - Agrandir la zone de baignade en profondeur.
 - Ajouter des prises électriques et des lumières dans le pavillon.
 - Installer des rideaux amovibles autour du pavillon afin de couper le vent et améliorer la quiétude au besoin.
 - Ajouter des éléments pour faire de l'ombrage (parasols, arbres, etc.).
 - Remettre à jour les bâtiments de service.
 - Revoir les plaques historiques (panneau de mémoire) et d'interprétation flore et faune.
 - Aménager un espace zen (avec tables de pique-nique, hamacs, ...).
 - Revoir le design des affiches à l'entrée du site.
 - Changer et redresser les affiches actuelles.
 - Amélioration des jeux pour les enfants.
 - Des pédalos, kayaks et planches à pagaye pourraient être prêtés aux usagers directement sur le site.
- Ce texte de l'APELF fut transmis à la municipalité en avril 2019.



Photo du Festi-Neige prise par France Quirion, Naturel Photographie

**EXCAVATION
POULIN**

Creusage de drains, d'égouts,
d'aqueducs & terrassement

418.588.6424

ST-VICTOR

ENVIROSEPTIC

PREMIER TECH

BIONEST
Assainissement des eaux usées

**MINI-PELLE
Gilles Beaudoin**

POUR TOUT PROBLÈME DE DRAINAGE

Système de vérification par caméra couleurs | Nettoyage à pression

Licence RBQ : 8312-7472-00

341, boul. Duval, St-Victor (Qc) G0M 2B0
Tél.: 418 588-2452 • Cell.: 418 230-8420

HÔTEL HISTORIQUE ROUTE 66 | ST-VICTOR



HÔTEL : 266 rue Principale, St-Victor
RESTO : 108 rue Commerciale, St-Victor

418 588-7000



PUB DAVIDSON | CAFÉ ROUTE 66 | BISTRO URBAIN